MANITOU

REF : 547 362 FR (03 / 06 / 03)

NACELLE

120 AETJ

NOTICE D'INSTRUCTIONS

1 - INSTRUCTIONS

PIECES RECHANGE D'ORIGINE

L'ENTRETIEN DE NOS NACELLES DOIT ETRE IMPERATIVEMENT REALISE AVEC DES PIECES D'ORIGINE.

EN AUTORISANT L'UTILISATION DE PIECES NON D'ORIGINE,

VOUS RISQUEZ - Juridiquement d'engager votre responsabilité en cas d'accident.

- Techniquement d'engendrer des défaillances de fonctionnement ou de réduire la durée de vie de l'équipement.



L'utilisation de pièces contrefaites ou de composants non homologués par le fabricant peut mettre fin aux conditions de garantie contractuelle et amener le constructeur au retrait de la déclaration de conformité.

EN UTILISANT LES PIECES D'ORIGINE DANS LES OPERATIONS DE MAINTENANCE,

VOUS VOUS PROTEGEZ JURIDIQUEMENT

- L'utilisateur qui s'approvisionne ailleurs le fait à ses risques et périls.
- L'utilisateur qui modifie ou fait modifier sa nacelle par un prestataire de service, doit considérer qu'un nouveau matériel est mis sur le marché et devient donc responsable.
- L'utilisateur qui copie ou fait copier les pièces d'origine s'expose à des risques juridiques.
- La déclaration de conformité n'engage le fabricant que pour les pièces choisies ou élaborées sous son contrôle.
- Les conditions pratiques de maintenance sont fixées par le fabricant. Le fait que l'utilisateur ne les respecte pas n'engage pas le fabricant.

VOUS PROFITEZ D'UN SAVOIR-FAIRE **LE FABRICANT APPORTE A L'UTILISATEUR,**

- Le savoir-faire et sa compétence.
- La garantie de la qualité des travaux réalisés.
- Des composants de remplacement d'origine.
- Une aide à la maintenance préventive.
- Une aide efficace au diagnostic.
- Des améliorations dues au retour d'expérience.
- La formation du personnel exploitant.
- Seul le fabricant connaît en détail la conception de la nacelle et a donc les meilleures capacités technologiques pour en assurer la maintenance.

LES PIECES DE RECHANGE D'ORIGINE SONT EXCLUSIVEMENT DISTRIBUEES PAR MANITOU ET LE RESEAU DES CONCESSIONNAIRES.

La liste du réseau des concessionnaires peut vous être fournie en téléphonant au service pièces rechange :
TEL : 02 40 09 10 21

INSTRUCTIONS D'UTILISATION AU CONDUCTEUR

QUAND VOUS VOYEZ CE SYMBOLE CELA VEUT DIRE :



ATTENTION ! SOYEZ PRUDENT ! VOTRE SECURITE OU CELLE DE LA NACELLE EST EN JEU.

INSTRUCTIONS GENERALES

A - NOTICE D'INSTRUCTIONS

- Lire attentivement et comprendre la notice d'instructions.
- La notice d'instructions doit toujours être dans la nacelle, à l'emplacement prévu à cet effet, et dans la langue utilisée par le conducteur.
- Toutes opérations ou manœuvres non décrites dans la notice d'instructions est a priori à proscrire.
- Respecter les consignes de sécurité et les instructions décrites sur la nacelle.
- Remplacer impérativement toutes les plaques ou adhésifs qui ne seraient plus lisibles ou qui seraient détériorés.

B - AUTORISATION DE CONDUITE (LEGISLATION EN VIGUEUR POUR LA FRANCE)
(Ou se référer à la législation propre à chaque pays)

- Seul le personnel qualifié et formé peut utiliser la nacelle. Cette formation est sous la responsabilité de l'employeur.
- Lors de l'utilisation de la nacelle, et par mesure de sécurité, la présence d'un utilisateur au sol est obligatoire.
- Se familiariser avec la nacelle sur le terrain où elle devra évoluer.
- Le conducteur n'est pas habilité à autoriser la conduite de la nacelle par une autre personne.
- L'utilisation doit, en outre, être conforme aux règles de l'art de la profession.
- Ne pas utiliser l'engin en cas de vent de force supérieur à 45 km/h. Une poussée latérale de plus de 40 kg ne peut être exercée sur les bras de la nacelle.
- Le port d'un casque de sécurité est obligatoire.
- Il est fortement recommandé de se munir d'un harnais de sécurité lors de l'utilisation de la nacelle.
- Equiper d'un extincteur individuel la nacelle évoluant dans une zone dépourvue de moyens d'extinction. Des solutions optionnelles existent, consulter votre agent ou concessionnaire.

C - ENTRETIEN

- L'utilisateur qui constate que sa nacelle n'est pas en bon état de marche ou ne répond pas aux consignes de sécurité doit en informer immédiatement son responsable.

- Il est interdit au conducteur d'effectuer lui-même toute réparation ou réglage. Il devra tenir lui-même sa nacelle en parfait état de propreté s'il est chargé de ce soin.

- Les dispositifs de sécurité ne peuvent être ni pontés ni débranchés.

- Effectuer l'entretien journalier (Voir chapitre : A - TOUS LES JOURS OU TOUTES LES 5 HEURES DE MARCHE).

- Pour votre sécurité et celle d'autrui ne modifier ni la structure, ni les réglages des différents composants de votre nacelle par vous-même.
 . Pression hydraulique
 . Tarage des limiteurs
 . Ajout d'équipement supplémentaire

 Dans cette éventualité la responsabilité du constructeur serait dégagée.

- **Pour permettre le maintien en état de conformité, nous vous conseillons de faire contrôler votre nacelle régulièrement par votre agent ou concessionnaire, sachant que cette périodicité est légalement prévu (veuillez vous reporter à la législation en cours).**

- Ne pas remplacer la batterie par une batterie plus légère (Stabilité compromise).

EN CAS DE NECESSITE, CONSULTER VOTRE AGENT OU CONCESSIONNAIRE.

INSTRUCTIONS DE CONDUITE

A - DISPOSITION AU POSTE DE CONDUITE

- Porter des vêtements adaptés à la conduite de la nacelle, éviter les vêtements flottants.
- Ne jamais conduire avec des mains ou des chaussures humides ou souillés de corps gras.
- Eviter de tenir les pieds et, en général toute partie du corps, en dehors de la nacelle.
- Le port d'un casque de sécurité est obligatoire.
- Il est fortement recommandé de se munir d'un harnais de sécurité lors de l'utilisation de la nacelle.

B - AVANT LE DEMARRAGE DE LA NACELLE

- Si la nacelle est neuve, voir chapitre : AVANT LA 1ERE MISE EN MARCHE DE LA NACELLE dans la partie : 1 - INSTRUCTIONS ET CONSIGNE DE SECURITE.
- Contrôler le bon état des pneumatiques.
- Avant de démarrer la nacelle vérifier le niveau de l'huile hydraulique et la charge de la batterie.
- Quelle que soit son expérience, l'utilisateur devra se familiariser avec l'emplacement et l'utilisation de tous les instruments de contrôle et de commande avant de mettre la nacelle en service.
- La nacelle doit être amenée en position de transport (les bras complètement repliés) avant d'y monter.
- La nacelle ne peut être utilisée que sur un terrain plat. Un revêtement asphalté est généralement nécessaire.

C - CONDUITE DE LA NACELLE

CONSIGNES DE SECURITE

- Ne pas utiliser la nacelle si la batterie est déchargée au point de ralentir les mouvements, dans certains cas, le contrôle peut cesser de fonctionner.
- Ne pas utiliser la nacelle si elle n'est pas parfaitement en ordre de marche ou si elle n'a pas été vérifiée.
- Porter des vêtements adaptés à la conduite de la nacelle, éviter les vêtements flottants.
- En cas de travail dans une zone de passage, prévenir tout risque d'accrochage.
- Regarder dans la direction de la marche et toujours conserver une bonne visibilité du parcours.
- Rester, en toutes circonstances, maître de sa vitesse.
- Sur terrain humide, glissant ou inégal, conduire lentement.
- Contourner les obstacles.
- Le passage d'un trottoir doit se faire uniquement en position transport.



Prendre garde aux tranchées, échafaudages, terrains récemment creusés et/ou remblais.

INSTRUCTIONS DE MANUTENTION

- La nacelle peut être manœuvrée à partir du sol : veiller à en interdire l'accès.

- Les nacelles ne peuvent être utilisées ni comme grues ou ascenseurs pour le transport permanent de matériaux ou de personnes, ni comme crics ou supports.

- Veiller, en élevant la nacelle, que rien ni personne ne gêne l'évolution et à ne pas faire de fausses manœuvres.

- Dans le cas de travaux à proximité de lignes électriques aériennes, s'assurer que la distance de sécurité soit suffisante entre la zone de travail de la nacelle et la ligne électrique. Consulter la législation en vigueur.



Vous devez vous renseigner auprès de votre agence électrique locale.



Vous pouvez être électrocuté ou grièvement blessé si vous travaillez ou stationnez la nacelle trop près de câbles électriques. Il vous est vivement conseillé de vous assurer que les règles de sécurité sur le site sont conformes à la réglementation locale en vigueur concernant tous types de travaux à proximité de lignes électrique.

- Ne pas essayer d'accomplir des opérations qui dépassent les capacités de la nacelle.

- Il est interdit de travailler au-dessus de personnes.

- Veiller à ce que les matériaux embarqués dans la nacelle (tuyaux, câbles, récipients, etc...) ne puissent s'en échapper et tomber. Ne pas entasser ces matériaux au point de devoir les enjamber.

- Ne pas utiliser d'échelle ou de constructions improvisées dans la nacelle pour atteindre des hauteurs supérieures.

- Ne pas utiliser le pupitre de commande base pour élever la nacelle avec des personnes dans le panier. Ce poste de commande base est à utiliser uniquement en cas de procédure de sauvetage (malaises des personnes dans le panier...) et d'entretien.

EN CAS DE NECESSITE, CONSULTER VOTRE AGENT OU CONCESSIONNAIRE.